

« sculptés, et la décoration de l'ensemble porta le
« cachet d'une élégance sévère. (1) »

« Nos pères, dans leur admirable sollicitude pour la conservation de leurs titres, avaient donc tout prévu. Une voûte solide et épaisse garantissait leurs archives contre les dangers d'un incendie; le nouveau local était inaccessible à l'humidité, et une excellente fermeture en interdisait l'entrée à toute personne qui aurait voulu tenter de soustraire une partie des richesses de ce splendide dépôt public.

« Deux grands sinistres qui atteignirent l'Hôtel-de-ville, en 1674 et en 1803, donnèrent raison à la sage prévoyance de nos devanciers. Le feu ne put atteindre les archives; elles demeurèrent intactes au milieu de ces catastrophes qui anéantirent, surtout en 1674, une grande partie de l'Hôtel-de-ville, à peine achevé.

« Nos archives municipales occupaient encore ce local que bien des villes importantes nous enviaient par ses trésors, sa perfection, comme par le luxe de ses aménagements, lorsque furent édictées les lois des 24 et 31 mars 1852.

« Ces lois, en formant ce qu'on a appelé l'agglomération lyonnaise et en confiant au préfet du département la gestion des affaires de la cité, exigèrent la réunion du préfet et de tous les services départementaux dans l'Hôtel-de-ville. En même temps, on crut devoir ménager dans ce même palais de vastes appartements pour le logement du souverain de l'Etat pendant ses séjours momentanés à Lyon.

« Ces aménagements nécessitèrent l'enlèvement des ar-

(1) Voir la notice de M. Rolle, archiviste, sur les archives communales de Lyon, dans l'inventaire de ces archives, p. 10, 1865.